

Cependant, je dois avouer que ce vieil épisode de l'histoire merventaise **P. 1007 bis**

Mais, plus de soixante ans se sont écoulés. Il est venu le temps de dire toute la vérité sur cet inutile et horrible massacre ! Les raisons qui me poussent à ouvrir, aujourd'hui, ce dossier brûlant si j'ose m'exprimer ainsi, sont les suivantes : j'ai eu entre les mains deux lettres que j'ai lu avec beaucoup d'attention et d'émotion pour la seconde.

La première me fut adressée en septembre 1997 par un Merventais (Mr Yves Massé, domicilié à Brem/Mer) qui, depuis des décennies, a quitté notre commune. Il me posait la question suivante : « *Vers le printemps 1946, j'ai commencé à travailler avec mon père qui faisait des merrains à la Fontaine à l'Évêque. Nous entrons dans la forêt à la maison forestière de la Cornelière et, 1 km, 1 km 5 plus loin, nous tournions à droite pour rejoindre notre chantier. Et là, à droite du chemin, à 100 - 200 mètres, il y avait un trou qui ressemblait fort à une fosse de cimetière peu profonde, reconnaissable encore malgré deux années de chutes de feuilles et autre érosion* » (sic). Et continuait-il : « *A l'époque, on m'avait dit que c'était là qu'avait été sommairement et provisoirement enterrée l'assassinée (sic) de Fontenay-le-Comte. Qui était-elle ? Quel âge avait-elle ? Qu'avait-elle fait qui puisse justifié cet acte ? Peut-être était-elle à l'origine de la mort des Résistants ? Si cette histoire vous intéresse, dépêchez-vous d'aller parler avec d'anciens F. F. I., de la forêt de Mervent. Dépêchez-vous, car ils ne sont plus tous jeunes* ». Et encore : « *Bien sûr, il n'y a aucun écrit sur l'histoire de Mervent à faire sur cet événement, avant . . . 2044. Tous les acteurs ou leurs descendants directs seront retournés à leur néant originel, alors ! Mais je serais curieux d'en savoir plus et vous êtes bien placée, en tant qu'historienne, pour glaner quelque chose là-dessus* ».

était loin derrière moi quand en février 2021, donc, je suis, à ma grande surprise, contacté par les descendants du « *Cdt Legrand* ».

J'étais heureuse de cette rencontre via Internet, j'allais peut-être pouvoir combler les « *blancs* » et trouver la réponse à de

nombreuses questions restées en suspens ! Aussi sec, je réponds et lui transmets le nom de mon site Internet « <https://www.mervent-sa-forêt-mélusine-montfort.fr/> », dont apparemment il prend connaissance de suite.

Le premier me répond en date du 3. 3. 2021 à 12 h 55 : « *Bonjour madame, je ne connais pas ce nom de famille SABOURREAU, on me l'a communiqué, surement une erreur. Je vous remercie pour l'envoi du document, je vais lire tout cela avec attention, le nom de mon xxxxxxxx apparait dans ce précieux document, mille merci bonne journée à vous J.N xxxxxxxxxx* ».

Et le même jour, simultanément, après le courriel de la deuxième génération, je reçois un autre courrier, cette fois du descendant direct, même, de feu le « *Cdt Legrand* » (xxxxxx). Même démarche, et accès sur mon site du Bulletin n° 50, le « *Maquis de la Cornelière* ».

Précédemment, ce Monsieur avait fait également une démarche auprès de la mairie de Mervent et il écrivait : Envoyé : le lundi 1 mars 2021 21:35 « *Monsieur ou Madame, Pandémie oblige, pour mes enfants, je tente de retracer l'histoire de ma famille. Mon père s'appelait G. xxxxxxxx (comme moi) et plus connu en Vendée sous le nom de Commandant Legrand, chef du maquis de la forêt de Mervent. Madame Maryline Raimond-Vincent a écrit une centaine de pages sur l'attaque de ce maquis le 17 août 1944. J'ai appris pas mal de choses sur ma famille et lu aussi des faits discutables. J'aurais aimé entrer en relation avec elle par mail si elle le souhaite. Merci G . xxxxxxxx* » (ci-dessous Guy Jacques alias Cdt Legrand photo du maquis). Comme demandé, la mairie me transmet son message auquel je donne suite



aussitôt. Je réponds toujours aux demandes des personnes s'intéressant à l'histoire de Mervent.

En lui faisant parvenir le nom de mon site, je rajoute : « *Monsieur, bonjour Je regrette infiniment de n'avoir pas été contacté plus tôt par les descendants du Commandant Legrand, chef du maquis de la forêt de Mervent. Il aurait été important pour moi lorsque j'ai écrit cette partie de l'histoire de Mervent, n° 50 « Le Maquis de la Cornelière », d'avoir les témoignages de votre famille dont j'ignorais totalement l'existence, car, effectivement, il ne fait aucun doute qu'il y a certainement « des faits discutables » ; nous le savons « qui n'entend qu'un son de cloche n'entend qu'une cloche » ! Ce qui est fort regrettable ! Néanmoins, mes écrits sont basés, dans l'ensemble sur les diverses sources déjà connues, les coupures de presse et les témoignages très nombreux de survivants à l'époque de mes traités, en décembre 2013. Depuis, hélas, tous ces témoins, dont je me suis faite le « porte-parole », ont disparus. Un historien n'est, bien souvent, que le narrateur de faits historiques ! Bien Cordialement MRV (Mme Maryline Raimond – Vincent ° 8. 4. 1944 à Mervent) ».*

Suite à la réception de mon courrier et à la lecture du Bulletin n° 50, le **P. 1008 bis** « *Maquis de la Cornelière* », la réponse de ce dernier ne se fait pas attendre mais ce n'est plus « *la même musique* », un ton d'ailleurs que d'emblée je n'apprécie pas.

Voici ce qu'il m'a répondu : « *Cher Madame Il est vrai que je n'aurais pas été d'un grand secours car j'avais 5 ans en 1944 et en dehors de remarquer que **pour mon xxxxx c'était la période majeure de sa vie et qu'il en était fier** je ne me suis intéressé à cela que récemment et ne dispose d'aucun témoignage et d'aucun document. Il est vrai que nous resterons, comme souvent pour la résistance, dans un débat vain entre maquisards,*



communistes et pas mal d'édiles qui en magnifieront les faits et le reste de la population mettant en lumière les risques encourus, y compris par les « merventais ». Mais il ne faut quand même pas se tromper de cibles. Quand des résistants ont mené des actions contre les envahisseurs allemands et que ceux-ci se sont vengés en prenant des otages civils, les véritables barbares ce sont les allemands. Dire que ce ne sont pas les Allemands responsables de la mort des 6 personnes c'est quand même un peu fort de café. L'ouvrage en question fait clairement de mon xxxxx celui qui a vendu le maquis. Je n'ai aucune preuve ni en faveur ni contre mais j'aimerais comprendre, de la part de ceux qui avancent cette hypothèse quel motif il aurait pu avoir ! S'il avait été le second du maquis on aurait pu avancer l'idée qu'il en voulait le commandement. Mais ce n'est pas le cas. Ensuite le 93e RI a été combattre dans la partie sud de la poche de Saint-Nazaire et mon xxxxxx a quitté l'armée ne voulant pas participer à la guerre d'Indochine. Je ne crois pas qu'il est vendu le maquis car,

sinon, il n'aurait pas été si fier de cette période. Merci G xxxxxx ».

Voilà un bien drôle de « *paroissien* », je dirais plutôt un bien drôle de « *fantôme* » !

Il va sans dire que je n'apprécie pas du tout le ton et l'allure que prennent nos premiers contacts et je m'en ouvre à la deuxième génération.

Lequel, sans attendre me réponds en date du 4. 3. 2021 à 9 h 10 ainsi qu'à la question que j'avais préalablement posé sur les circonstances de la mort de son xxxxxx : « *mon xxxxxx est mort en 1974, j'avais 2 ans, je n'ai pas d'information au sujet du décès de G. xxxxxx je vous remercie de m'avoir transmis l'échange avec mon père. Je ne vois pas à quel endroit, dans votre texte, il est dit que mon grand-père a vendu le maquis aux Allemands, comme le montre l'échange que vous avez eu avec mon père. Vous savez que le maquis a été vendu aux Allemands, mais quelqu'un est-il capable d'affirmer que c'est mon grand-père ? Je n'ai pas lu cette information dans votre texte* ». Bien naturellement, cela va de soi !

Néanmoins, je réponds à Mr J N xxxxxxxxxxx (descendant du Cdt Legrand) qui je l'espère pourra peut-être « *éclairer quelques zones d'ombre* » : « *Cher Monsieur, Je suis désolée de vous ennuyer encore avec deux questions : Comment avez-vous eu mes coordonnées et comment avez-vous appris l'existence de ce bulletin « Le Maquis » ? Comment se fait-il que votre père s'intéresse, seulement aujourd'hui, à cette affaire ; d'autant plus que son père étant décédé entre le 15 et 16 mai 1974, de plus à Mervent, avec enquête à la suite et autopsie suivie d'une déclaration du décès, et que le 21 mai, votre père avait alors 35 ans il doit se souvenir de certaines choses ! Il est impossible que votre famille n'en sache pas plus. Troisième point : effectivement il n'y a aucune accusation, personnelle, dans mon texte, vous pensez bien !! Mais votre père en sait sûrement plus, au moins sur les causes du décès de votre grand-père, alors âgé de 64 ans. Monsieur, si tout ceci vous interpelle, les archives allemandes, concernant Fontenay-le-Comte et cette époque, sont maintenant à Poitiers aux*

A.D. Vienne ; le plus difficile sera de les faire traduire mais ce n'est pas **P. 1009 bis**
insurmontable. Il faut seulement du temps. Pour la petite histoire, j'ai réalisé ce bulletin, qui
m'a pris 20 ans pour le faire, parce que, à l'origine, comme je l'explique dans ce fascicule
« Le Maquis », je pensais que le « **traite** » en question était mon père. J'espère ne pas vous
avoir ennuyé avec ce nouveau courrier mais **la réaction de votre père m'a mise mal à l'aise !**
Bien Cordialement et à votre service. MRV ».

Toujours, très cordial, il me répond en date du 5. 3. 2021 à 8 h 58 « *Personnellement vous ne m'ennuyez pas du tout. Je n'ai pas obtenu vos coordonnées, c'est vous qui m'avez envoyé votre travail de 20 ans sur Mervent après que j'ai contacté la mairie pour avoir des informations sur le maquis, mon père ne fait pas de « recherches » précisément, mais tente de répondre à mes questions au sujet de ma famille en Vendée ou ailleurs. L'accusation dont vous parlez concerne un traître qui a vendu le maquis aux Allemands, désigné comme mon grand-père, chose à laquelle mon père ne croit pas, est-ce que la vérité peut s'établir sur les témoignages de personnes qui désignent mon grand-père comme un traître ? Pour exemple trivial : si j'accuse mon voisin d'avoir empoisonné mon chien, cela fait-il de mon voisin l'assassin de mon chien ? Finalement, j'ignore qui vous êtes, votre profession d'historienne ou pas, mais je mesure parfaitement l'immense travail que vous avez fait sur Mervent, dont la lecture m'apporte beaucoup d'informations* ».

Dans le ton de ce courrier, je perçois déjà quelque chose qui me gêne « **Finalement, j'ignore qui vous êtes, votre profession d'historienne ou pas** » et, ce que je n'apprécie pas vraiment puisque ma correspondance est toujours précédée par : **Spécialiste de l'Histoire de Mervent** Mme Maryline RAIMOND-VINCENT 24 Route du Lac 85200 – MERVENT tél. 02. 51. 00. 22. 11.

Mais, comme je suis courtoise, je lui réponds :
« Cher Monsieur, Promis, je ne vous ennuie plus mais encore trois petites choses : la mairie de Mervent me fait toujours parvenir les demandes d'informations concernant l'histoire de Mervent et auxquelles je me fais toujours un devoir de



Spécialiste de l'Histoire de Mervent

Mme Maryline RAIMOND-VINCENT
24 Route du Lac 85200 - MERVENT
tél. 02. 51. 00. 22. 11
mail : "vincentmaryline@orange.fr"



répondre. Pour savoir qui je suis, allez au chapitre « Introduction », vous aurez les informations. **Pour connaître le fin mot de tout ça, il faut fouiller aux A.D. de la Vienne ; pourquoi ne l'ai-je pas fait ? C'est que lorsque j'ai appris cette possibilité mon bulletin était fini et déjà distribué.** Il n'y a que ça pour déterminer et clôturer une telle interrogation. Si cela concernait mon père (ou grand-père), je n'hésiterais pas un instant. Car c'est faisable, il y a des personnes qui vous aident dans les recherches. Le sujet étant épineux vous trouverez, sans peine, des volontaires ! Bien Cordialement MRV ».

Et, il ne tarde pas à me répondre le 09. 03. 2021 à 12 h 52 : « Madame, à ma question sur qui êtes-vous, vous me renvoyez à votre texte indiquant (sic) votre date de naissance, vos **accointances** (sic) avec **certaines notables ou religieux vendéens**, mais guère plus. Je n'ai aucune information sur votre **formation universitaire délivrant les titres d'historien** (ne), rien de plus sur votre métier passé, bref ce qui vous a amené (sic) à écrire sur Mervent. je ne me rappelle pas **avoir été contacté par vous- même pour vérifier la véracité des faits relatés au sujet de ma famille**, ce qui, pour le moins est étonnant **mon père et moi sommes bien vivants**, sommes les témoins directs des faits de guerre qui semblent vous passionner, par conséquent (sic) il eut été **judicieux de nous contacter, par principe, par**

respect, et professionnalisme intellectuel digne de tout historien, cordialement P. 1010 bis
J N XXXXXXXX ».

Alors là, la « *moutarde me monte au nez* » car, d'une part, je ne supporte pas ce « *volte-face* » et, de plus, ce qui n'est ni plus ni moins que des insultes travesties.

Ma réponse ne se fait pas attendre (le 10. 3. 2021) : « *Monsieur, certes, je ne suis pas passée par la formation universitaire à laquelle vous faites référence (d'ailleurs revoyez « L'Introduction » déjà citée et le n° 56 p. 1 à 8), je suis ce que l'on appelle, souvent vulgairement, « une autodidacte », mais néanmoins je peux être fière de mon travail ; d'ailleurs, je ne m'intitule pas « Historienne » mais « Spécialiste de l'histoire de Mervent ».* C'est la presse qui m'avait donné ce titre pompeux ! Je suis un individu libre ayant la chance de n'avoir jamais cédé à aucune pression quelle qu'elle soit ! Je n'ai jamais eu selon votre citation teintée d'ironie « vos accointances (sic) avec certains notables ou religieux

Historienne de son village

Pour les Merventais Maryline Vincent rédige « Le Merventais »

« Nous allons vous proposer à tous, Merventais d'origine, Merventais de cœur, nouveaux Merventais ! une rubrique se rapportant à l'histoire de Mervent. » Par ce préambule du premier numéro du « Merventais », Maryline Vincent expliquait à ses

Elle sait mieux que quiconque la fragilité de ses sources. Elle souhaite néanmoins poursuivre l'élaboration de ses feuillets « pour ses contemporains », mais aussi pour que « d'autres villages fassent la même chose ».

Bien qu'elle ait dû quitter son village plusieurs années durant, Maryline Vincent est une Merventaise pur-sang. La première impression qui se dégage de cette aide soignante est la détermination. Il y a du caractère et de l'énergie à revendre dans ce petit bout de femme qui a un vil penchant pour la recherche historique : « J'ai toujours été comme ça. On nait d'une manière. Dès l'âge de 14 ans, je m'intéressais à l'histoire. J'étais chez ma grand-mère, tel « confit-telle, et lorsqu'elle aborde l'expression : « mon Mervent », elle n'a plus besoin d'autres preuves pour attester de sa passion pour sa contrée.

Par la généalogie

Le « Merventais », c'est une autre histoire, c'est par la généalogie que l'idee lui en est venue :

concitoyens, que deux fois par an, elle leur présenterait une tranche de l'histoire locale, des origines à nos jours. C'était en 1984 et depuis la chronique a fait un honorable bout de chemin. Chez l'auteur, en abordant ce quatrième anniversaire, c'est toujours

« Je faisais des recherches sur mes ancêtres, des Rousseau à Moulleron-en-Paroisse et le déclic est arrivé. » Elle n'a pas été ravie d'emblée par ses essais : « Les premiers, j'ai eu honte de les faire. Si j'avais pu les détruire... Mais elle ne l'a pas fait et bien lui en a pris, la municipalité merventaise l'ayant suivie, sur sa demande, la chronique a pu démarquer.

Les matériaux pour un bulletin bi-annuel ne manquent pas dans ce bourg de Mervent qui encadrent une superbe forêt et une rivière dont les charmes attirent les foules. L'historienne-amateur qu'est Mme Vincent a cependant dû mettre toute sa fougue à son service pour plonger dans la nuit des temps, « pour piocher » comme elle se plaît à dire. Les archives constituent toutes les bases de son « labeur ». Par exemple, son premier Merventais commença par un baptême : « celui de deux vieilles, cloches de Saint-Médard de Mervent ». Elle cite abondamment les auteurs de la cérémonie. Le suivi permanent de la réalisation du « Merventais » reste l'amélioration des récits. La

enthousiasme des débats. Cela ne veut pas dire qu'elle ne s'interroge pas sur l'impact de ses écrits et de l'intérêt qu'ils suscitent auprès de la population.

**INSCRIVEZ
LES NUMEROS D'APPELS
TELEPHONIQUES
DES SERVICES
DE SECURITE !**

Dans les pages jaunes
de votre annuaire téléphonique
Les numéros figurent
en tête de chaque localité.
Ils vous permettent
de joindre rapidement
les services de gendarmes
polices et pompiers.



Maryline Vincent refait le puzzle de l'histoire de Mervent pour les Merventais

vendéens », aucune relation, ni fréquentation, ni commerce avec qui que ce soit des personnages que vous citez : certains m'ont ouvert tout simplement et spontanément leurs archives personnelles ou bien d'autres, personnes plus particulièrement cultivées, m'ont félicité pour le travail accompli sur l'histoire de mon village natal. D'autre part, je vois que vous l'ignorez

mais cette œuvre bénévole (la totalité de mes divers bulletins font 2563 pages) ne m'a jamais rapporté le moindre « kopeck », je n'ai jamais rien perçu par qui que ce soit, pour ce qui a été pour moi une passion et le moteur de ma vie ! De plus je rajouterai « que la liberté d'expression coûte cher » ! Je n'aime pas le ton et la tournure que prennent nos échanges épistolaires. D'un courrier correct nous passons à un courrier accusateur : le ton a changé aussi je ne vois plus l'intérêt de communiquer ! D'ailleurs par 2 fois vous n'avez pas daigné répondre à la question : que savez-vous sur le décès de votre ancêtre ? ».

Et, je rajoute : « Monsieur, comme vous le dites si bien « par respect, et professionnalisme intellectuel digne de tout historien », au passage, merci pour cette vanne, je vous l'ai déjà dit « Il aurait été important pour moi lorsque j'ai écrit cette partie de l'histoire de Mervent, n° 50 « Le Maquis de la Cornelière », d'avoir les témoignages de votre famille dont j'ignorais totalement l'existence, car, effectivement, il ne fait aucun doute qu'il y a certainement « des faits discutables » ; nous le savons « qui n'entend qu'un son de cloche n'entend qu'une cloche » ! Ce qui est fort regrettable ! ». Autre chose m'interpelle « rien de plus sur votre métier passé » dites-vous. J'ai été une honorable mère de famille de trois enfants : deux filles et un fils aujourd'hui magistrat, très fier du parcours de sa mère, qui a été également aide-soignante et aujourd'hui à la retraite. « La plume ne nourrit pas son homme » ! J'espère avoir satisfait votre curiosité et que nous allons en rester là, hormis le fait de quelques informations inédites que vous auriez à me communiquer. Cordialement MRV (Mme Maryline Raimond-Vincent) ».

Pour moi, s'en est trop, je considère que Mr J N xxxxxxxxx « descendant P. 1011 bis du défunt Cdt Legrand » soudainement « a passé le Rubicon », et qu'il a franchi une limite celle de la bienséance !

Il n'est pas long à me répondre (le matin même de ma précédente réponse le 10. 3. 2021 à 9 h 08). Le ton monte en crescendo et devient de plus en plus intolérable !

Voici : « **Madame, je vais remettre l'église au centre du village, vous n'êtes pas historienne, c'est un fait établi.** Vous relatez des faits que vous avez glané, sans aucune vérification ni recoupement de votre part pour établir une vérité historique, vous faites acte de commérage, pas de travail historique ! Oui vous avez des relations avec des notables et religieux vendéens, c'est ainsi que vous avez eu accès à leurs archives personnelles, mais nul besoin de vous défendre, vous fréquentez qui bon vous semble. Je n'ai pas fait état d'un commerce quelconque grâce à votre texte (...) je n'ai pas répondu à votre question sur la mort de mon grand-père car c'est mon choix. Personnellement, il me paraît complètement suréaliste (sic) de dire que vous ignorez l'existence de ma famille sans avoir cherché à nous contacter, et de fait nous existons bel et bien, **mon père, mon frère aîné et moi, et nous ne vivons pas sur mars.** Vous prenez la mouche, mais je vous ai seulement dit qu'écrire une suite de propos non vérifiés est un recueil (sic) de brèves de comptoir, pas un travail historique. Par exemple, vous décrivez mon grand-père comme sombre, hautain, caché derrière ses lunettes, pseudo commandant etc, vos propos sont des jugements, indignes d'un travail sérieux, à fortiori de votre part, qui n'avait jamais croisé ni interrogé Guy JACQUES. Vous voulez une information réelle : **Guy JACQUES était d'une rare gentillesse, altruiste et doux comme un agneau enfin, un conseil, cessez de chercher un mythologique délateur du maquis, la moitié de la population de Fontenay en 1944 connaissait l'existence du maquis, nul besoin de créer un anti héro délateur. Je suis d'accord avec vous, restons en-là, nous**

perdons notre temps ».

Autrement dit, il me congédie. Je n'aime pas ça du tout. Je suis abasourdie par tant de fiel et la mise en doute de ma probité. Cette fois, je suis dépassée par tant de méchanceté et de manque de respect pour le travail accompli !

J'en parle à mon fils, à qui j'avais mentionné cette correspondance. Il n'apprécie pas du tout la tournure des évènements, le



vers 1970, Guy Jacques dit Cdt Legrand

Qui étaient-ils exactement, d'où venaient-ils ?

Voici ce qu'en dit Dominique M. (p. 358 de son livre) : « La constitution d'un maquis à Mervent n'est pas un hasard. Ce secteur boisé est situé au cœur d'une région où les responsables F.T.P.F., ont recensé un bon nombre de jeunes résistants potentiels, qu'ils soient catholiques ou communistes. A l'approche de la Libération, malgré le manque d'armes, les volontaires ne manquent pas pour prendre le maquis. C'est le cas à Mervent ».

Là, je me dois de souligner que ces fameux volontaires craignent surtout d'être réquisitionnés et sont peu nombreux sur Mervent : trois ou quatre tout au plus et les autres viennent en fait d'un peu partout ainsi qu'on va le voir ci-après. De plus, le maquis de Mervent est très perméable : ça va, ça vient, les gars rentrent chez eux pour coucher avec leurs femmes et les fermiers des alentours sont tout à fait au courant de leur présence. Ce n'est un secret pour personne et encore moins pour le garde-forestier responsable de cette section de forêt.

Avant la guerre, 1939- 42 Guy Jacques goal au S.A.F. et ci-dessous entre 1942-45 →

Guy Jacques : alias « Commandant Legrand », qui avait alors 34 ans, était né à Cognac, le 20 janvier 1910. Sa mère, qui était employée des Postes à Fontenay,

et qui était veuve en 1ère noce, s'était remariée avec Marcel Mallet. Marcel Mallet, son beau-père, fut très actif comme résistant communiste à Fontenay mais il fut dénoncé, déporté puis fusillé. « Legrand » en fut très affecté et avait, pour cela, une terrible haine envers l'occupant nazi, m'a-t-on dit. « Legrand » était marié et le couple demeurait rue Benjamin Fillon. Mme Jacques travaille aussi au PTT de Fontenay-le-Comte comme téléphoniste. Lui était pompiste (ou garagiste) et jouait dans l'équipe de football au S.A.F. à Fontenay, comme goal. Guy Jacques, lui aussi était un « fervent communiste, et ce n'était pas un « enfant de chœur », m'a confirmé plus tard Robert Brunet. On m'a dit, aussi à propos de Legrand : « qu'il faillit être arrêté par la Gestapo de Fontenay » (est-ce vrai, on m'a tellement menti !). C'est lui aussi qui aurait aussi dit la veille de l'attaque, à Nana, la femme du père Souchard, de la ferme du Pont du Nay : « Demain, vous ne sortirez pas de chez vous ! ». Pourquoi ? Il ne demeurait pas aux Gites Calineaux en permanence mais avait son P.C. à St-Maurice-des-Noues auprès d'un instituteur, un nommé Lezay (un sale bonhomme se souvient un ancien élève). Il



comportement de cet « individu » et surtout que mon honnêteté, mon intégrité, soit, ainsi, mise à mal !

Dans son étude d'huissier de justice, il a appris à connaître les humains et leurs turpitudes aussi, immédiatement, il me dicte un courrier, le dernier que j'adresse à « mon fantôme ressuscité » (10. 3. 2021 à 16 h 39), dont voici la teneur : « **Sachez Monsieur, que je ne suis pas révisionniste, ni comploteuse, ni conspiratrice. A aucun moment votre famille n'a été**

remise en cause et ce travail a été réalisé à partir de sources fiables et certaines P. 1012 bis et que je ne vous livrerai sûrement pas ! Je n'ai même pas vérifié la qualité (nom, adresse, etc.) dont vous vous revendiquez mais si j'en juge par vos traits de caractères dans vos échanges d'une rigidité et d'une agressivité illégitime à mon égard, je ne souhaite plus avoir aucun contact. Je vous prierai de ne plus m'écrire votre mail est déjà bloqué d'ores et déjà. Vous êtes fort mal élevé . . . Je ne vous salue pas ! ».

Je pensais réellement en rester là ! D'ailleurs, dans mes écrits, on remarquera que je n'ai pas fait plus particulièrement, pas plus que pour d'autres, de Guy Jacques « *ma bête noire* » ! Et, justement pour les autres, comme Dédé Suze, entre autre, dont la bonne foi ne peut être remise en doute, je me dois de défendre leur parole et même plus leur honneur !

Et voilà comment une joute sévère a eu lieu entre nous. Mon honneur ne supporte pas que l'on puisse mettre en doute ma crédibilité d'autant plus, qu'aujourd'hui, le « *droit à l'expression* » est une loi que l'on doit respecter . Et comme je n'ai pas l'habitude « *de faire dans la dentelle* », je réponds à ces courriers insensés, intolérables, insupportables, avec la même malveillance, avec la même brusquerie et pour tout dire la même animosité et la même agressivité !

Certes, aujourd'hui, la sagesse serait d'être dans le mépris total.

Mais comme la « *lignée du Cdt Legrand* » a ouvert la « **Boîte de Pandore** » (« *ouvrir la boîte de Pandore* » s'emploie, au sens figuré, pour désigner une situation lors de laquelle quelqu'un déclenche de manière inconsidérée une série d'événements ou une suite de conséquences inévitables et malheureuses), des fantômes s'en échappent et sous forme d'offenses à mon encontre !

Mais d'autre part, je ne peux rester les bras ballants devant une « *telle volée de flèches* » non seulement envers ma personne mais aussi envers ceux qui ayant vécu ces terribles événements, me les ayant rapporté de bonne foi et sans aucun intérêt personnel, sont tout aussi visés que moi.

Mais, comme je ne suis pas inhumaine, je peux comprendre leur stupeur en découvrant des choses qu'ils ignoraient, puis leur malaise et enfin leur révolte et leur colère ! Mais je me dois de rappeler, qu'en France, la liberté d'expression permet également d'adresser « *un droit de réponse* » aux attaques qui vous sont faites ! Ce nouveau bulletin n° 50 bis va permettre aussi de présenter « *la plaidoirie* » indispensable à tout jugement !

C'est la raison de ce nouveau bulletin n° 50 bis, intitulé « *Quand les fantômes ressuscitent !* », enfanté afin que le tribunal public, composé par mes lecteurs, puisse me juger. Dans ce nouveau bulletin, nous trouverons les « *pièces à conviction* », dont la plus élémentaire est sans nul doute la « *liberté d'expression* » (article 10). Dans notre pays, nous pouvons nous exprimer librement. Ce qui veut dire ou faire beaucoup de choses, même si « *des expressions* » sont perçues par d'autres comme **choquantes, inquiétantes ou blessantes**. Pour rappel, voici ce qui est dit dans la loi de 1948 : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* ».

Pour rappel, encore, « *Les limites à la liberté d'expression* » sont : **1** L'incitation à la discrimination, à la haine, à la violence ou à la ségrégation à l'égard d'autrui, en public, intentionnellement et pour une raison précise.

Dans mes écrits, je ne suis coupable d'aucun des faits énoncés dans cette loi de 1948. Voilà, tout est dit. Et voici pour ma « *défense* » : « *Monsieur (J N. xxxxxxxx), vos allusions mal appropriées sur mes qualités de « Spécialiste de l'Histoire de Mervent » prouvent une chose :*



vous avez mal lu le bulletin n° 50 sur le maquis, et surtout vous l'avez mal **P. 1013 bis** interprété. Dans mes écrits, il n'y a pas eu de ma part de partie pris, ni même aucune intention de nuire mais j'ai voulu, tout simplement, apporter un peu de clarté sur cette sombre période de l'histoire (d'autres diront « petite histoire ») de Mervent. Et, comme je n'ai jamais pratiqué la « langue de bois », mes révélations peuvent peut-être heurter. Je rajouterai que les notes citées ont été recueillies au fil du temps auprès de personnages dignes de foi et je me suis contentée de les coucher sur le papier parce qu'elles ne sont que vérité. C'est bien connu, il n'y a que la vérité qui choque et encore plus quand on la reçoit plus de 60 après les évènements. Ce choc est bien connu lorsqu'il vous frappe, c'est alors que survient l'agressivité et surtout un plus grand mal : le déni ! ».



Maintenant, je peux aussi comprendre « le déni » qui peut alors envahir spontanément, viscéralement, toute pensée humaine ! Souvent, ces héritiers de tels faits sont sous le choc, horrifiés de découvrir de telles choses, et ils refoulent l'idée que leur géniteur, qu'ils ont aimé, puisse être un assassin.

Ils subissent alors un profond traumatisme puis faisant fi de toute sensiblerie, comme auto-défense, ils font preuve alors d'animosité voire d'agressivité. Comme un animal, après avoir été blessé, il attaque !

← Photo prise, peut-être, avant les évènements et ci-dessous pendant La sagesse aurait été, (Mr J N.xxxxxx), d'accepter mes écrits sans me critiquer personnellement, tandis que votre



agression a engendré, de ma part, en réponse, un nouveau fascicule « **Quand les fantômes ressuscitent** », qui est la locution de mon « droit à la liberté d'expression ».

Puis, toujours pour ma « défense », je poursuis « mon réquisitoire » m'adressant à une des « partie civile » (J.N xxxxxxxx) : « Monsieur, d'ailleurs **votre âpreté à défendre la personne en question** (le Commandant Legrand ci-contre), ce qui est parfaitement légitime et tout à votre honneur, cependant **votre**

attaque virulente envers ma personne, pourrait avérer le fait qu'un doute est né en vous et que, tout compte fait, « il n'y a pas de fumée sans feu ! ».

Pour clarifier les faits d'une agression épistolaire que je viens de subir presque 10 ans après la parution du bulletin au n° 50 « *Le Maquis de la Cornelière* », revenons tout d'abord sur mon site Internet « <https://www.mervent-sa-forêt-mélusine-montfort.fr/> » et revoyons les principaux éléments concernant ce personnage. Pour cela, reportons- nous au dit n° 50, à la page 1006, 1007, 1008. Ceci afin de laisser la parole « aux parties civiles », puis à la « plaignante » (en l'occurrence moi), aux « jurés » et enfin au public, si je puis m'exprimer ainsi !

Nous y trouvons les raisons « du pourquoi » je me suis lancée dans la recherche de l'individu qui a dénoncé le maquis de Mervent en 1944 et, « du comment », hélas six hommes ont trouvés la mort lors d'une horrible attaque.

Dans ce bulletin n° 50 (voir en 1^{ère} page), je relate tout de A à Z de cet évènement. Je donne de nombreux et divers témoignages qui pouvaient apporter un peu de lumière à cette sombre affaire de laquelle je tente de faire une analyse.

En conclusion, pour me permettre de « remettre le couvert » comme on dit et à propos de cet horrible évènement, je l'ai, pour la énième fois, relu.

Mais jamais, au grand jamais, personnellement, je n'ai accusé le « Cdt Legrand ».

P. 1014 bis

D'autres s'en sont chargés pour moi, ainsi comme on peut le lire p. 1077 (ci-contre, son camarade de maquis : Robert Brunet qui avait « la langue bien pendue »).



Robert Brunet (à gauche) : est né à Fontenay en 1924. Il fera aussi partie de ceux qui participèrent à l'attaque dite « de Fontarabie » mais en réalité de la Kommandantur où fut tué la sentinelle. Mais était-il est présent au moment de l'attaque du maquis de la Cornelière ? Il le sera lors de l'assassinat de Lucie Ebel (juste après la guerre, il a dirigé une usine en Alsace puis des années plus tard il prend sa retraite dans l'île de Noirmoutier. Il était le seul survivant du groupe d'actions spéciales au moment de son décès en 2005. Robert Brunet m'a beaucoup menti, ne m'a jamais donné les mêmes versions pour brouiller les pistes sans doute et faire passer à la trappe certaines actions qu'il voulait qu'on oublie. Pour moi, c'est un tordu ! Je devais le rencontrer mais je n'en ai pas eu le temps ! Il sera mort avant). Ce sera mon principal témoin avec qui j'ai parlé de nombreuses fois.

Aussi je ne comprends pas pourquoi Mr J N xxxxxx, ose et se permet de m'agresser, de me parler mal, ainsi !

J'ai essayé et j'essaie encore de comprendre : tout d'abord dans l'ivresse d'une première lecture de faits si importants et de la participation auxdits faits de son grand-père j'ai eu droit à de **chaleureux mercis**. Puis, à la re – lecture, il a affiné sa compréhension de nombreux petits détails, et comme d'autres avant lui, et alors, le doute s'est fait jour ! C'est alors qu'il m'attaque sur ma personnalité, ma condition d'historienne et m'adresse quasiment des insultes, certes déguisées en attaque d'impolitesse, et que je reçois, bien naturellement, comme des offenses, des camouflets.

Que les choses soient claires, je n'ai jamais voulu faire de « *Commandant Legrand* » un anti – héros, ainsi que me le reproche son descendant Mr J N xxxxxxx qui m'écrit à propos de son ancêtre : « *Vous voulez une information réelle : Guy JACQUES était d'une rare gentillesse, altruiste et doux comme un agneau* ». Mais ce qui est certain, c'est que la fin qu'il a eu en forêt de Mervent (p. 1093, 1094), laisse à penser qu'il était loin d'être blanc

comme neige !

Je ne veux surtout pas faire « *un délit de faciès* » mais tout de même, il n'a quand même pas la tête d'un personnage « *droit dans ses bottes* » (voir ci-contre, en haut à droite et portant des lunettes) c'est le moins qu'on puisse dire !

Néanmoins, ce cliché, qui certes ne l'avantage pas, n'a en rien pesé dans mon analyse des faits !

Je complète,



Le groupe Guy-Moquet avec Robert Brunet, troisième à partir de la droite.

dans son poste de commandement de St Maurice des Noues, qui coordonne toutes les actions de ces partisans ». Et, voici aussi ce qu'écrit Dominique M. (dans son livre un « *Maquis dans la Tourmente* » recherches vendéennes n° 11, 204 et p. 357) : « *La saga du maquis de Mervent s'inscrit en parallèle avec la formation du groupe « Jeannot » (dont René Serceau devient le commandant). Le Cdt René Serceau s'était entendu avec Guy Jacques, alias Legrand, chef originel du réseau local F.T.P.F. indépendant et du groupe mobile Guy Môquet (dont plusieurs des membres venaient de la Roche/Yon). Le Cdt Legrand et le groupe mobile multiplient les raids surprises contre des colonnes allemandes de passage en sud-Vendée ».* Et poursuit Dominique M. « *Avant sa mort, René Serceau (1913-1997) me l'avait confirmé : « Guy Jacques – m'a-t-il confié – entretenait en plus d'une haine tenace à l'égard de l'occupant, qui avait arrêté et fusillé le second mari de sa mère, un homme à qui il portait une grande affection. Guy Jacques avait (alors) son propre groupe. L'état-major du Cdt Legrand était à St-Maurice-des-Noues (commune limitrophe du lieu de*

cette photo rare et unique, prise devant la porte des Gîtes Calineaux, en septembre 1946, tous ne sont pas là ; au premier rang de gauche à droite : Isidore Carbajo, Camille Bodin, Claude Marquis, Louis Bossy, Robert Brunet, Guy Jacques dit Legrand, Léopold Markus, André Reulet (assis).

← Groupe actions spéciales en 1946

Ce groupe mobile F.T.P.F. sud-vendée, appelé aussi « *Groupe d'Actions Spéciales* », mène des actions en voiture et dépend du maquisard Guy Jacques, lequel commande la région fontenaisienne (!!) et le maquis de Mervent. Pourtant, d'autres affirment que c'est Baudry !

Mais, Mr Pasquier dans son livre confirme (p. 348) : « *C'est le Cdt Legrand,*



aujourd'hui, ce que je pense à propos du choix de son pseudonyme « *Legrand* », auquel il rajoute très vite « *Commandant Legrand* » qui pourrait indiquer un certain « *égo* » ou une certaine prétention. En tous cas, aucune modestie ! Il suffit de se rappeler les témoignages de ses camarades et de nombreux protagonistes, qui sont loin s'en faut d'être tous unanimes, sur le « *Cdt Legrand* » (Guy Jacques). Il est important de souligner que le « *Commandant Legrand* » n'avait aucune formation militaire et pas plus d'ailleurs que son alter-égo, le « *lieutenant Baudry* », curieusement son supérieur à ce moment-là, qui lui était instituteur. Plus tard, après la liquidation du maquis de Mervent on le retrouve au camp de la Roche/Yon (p. 1092), où il est assigné pour recevoir de nouvelles recrues éventuelles. Quelques-uns de

ses compagnons du maquis de Mervent, se rappellent et s'étendent encore sur sa **P. 1015 bis**



personnalité quelque peu floue ! (dicit)
 « Il était hautain et distant portant sans complexe des galons de « Cdt » d'un côté et de « Lieutenant » de l'autre. Il feignit même de ne pas reconnaître ses anciens compagnons de Résistance ».

Cette histoire de gallon laisse perplexe et sa position presque dissimulée, sur la photo ci-contre, étonne (flèche à gauche).

Il suffit de se rappeler les témoignages de ceux qui l'ont connu et approché (revoir p. 1034).

Certains n'ont été que des « héros de pacotilles » tandis que d'autres, comme Dédé Suze, communiste avéré (ci-dessous), sont

restés honnêtes jusqu'à la fin de leur vie, dans la narration de ce qu'ils ont vu et vécu.

Un autre, encore, a été formel à propos du « Cdt Legrand » qu'il considérait comme responsable du décès de son jeune frère, le jour de cette funeste attaque du maquis (p. 1077). Ce merventais, jusqu'à la mort, n'en démordra jamais !

... et sa... C'est la... quelques gars du maquis avec qui il demeure épisodiquement tout en continuant son travail forestier. Puis, il s'installe définitivement dans la clandestinité où il a, entre autre, la responsabilité du ravitaillement).

André Suze : (ci-contre, à droite) dit « Dédé », qui habitait aux *Ouillères* de Mervent. Il était forestier de métier comme son frère qui a été requis et est alors en Allemagne. Il entre au maquis le 15 août, deux jours avant l'attaque.

Bel Kady : un tunisien (était aussi au chantier de St-Luc), qui servait dans l'armée française lorsque la guerre fut déclarée (marié plus tard à une fille de Fontenay). Il était armé d'un *Lebel* et d'un fusil mitrailleur dont il savait se servir. Il était chef de groupe et se trouvait de garde ce matin là, près du camp mais côté forêt domaniale, plus exactement sur le chemin de



Revoyons l'affaire de Fontarabie (p. 1019, 1020) qui n'a rien de glorieux !

Le 14 août 1944, quelques maquisards, à bord d'un véhicule fou, attaquent l'Hôtel de Fontarabie qui était le mess des officiers et des soldats et devant lequel étaient postés dans deux guérites, deux sentinelles. A bord d'une 11 ch. Citroën, décorée de drapeaux tricolores, et sur le toit de laquelle se trouvaient le « Cdt Legrand » (Guy Jacques et son comparse Chéchoi, qui d'ailleurs jouait au football à Fontenay comme Guy Jacques ; ils se connaissaient donc bien) armés jusqu'aux dents (p. 1043) et qui paraissaient sur le toit du véhicule. Une des sentinelles est tuée.

Une chance pour la ville de Fontenay-le-Comte, il n'y a pas de SS basés dans la ville ni dans le secteur. Car, alors, en représailles, Fontenay aurait pu devenir une ville martyre comme le fut peu de temps avant Oradour/Glance.

Mais, hélas, la folie de cette journée meurtrière ne demeurera pas sans conséquence !

Revoyons maintenant le jour de l'attaque du maquis, en forêt de Mervent (p. 1046 à 49 et 1053) qui semblerait, d'après certains témoins de l'époque, avoir été décidée en représailles.

Pourtant à la lecture du « *l'Histoire du Maquis de la Cornelière* » n° 50, les avis sont partagés sur le sujet.



n° 3 rue du Dauphin et au n° 4 Petite-Rue dont la très belle porte au n° 3 a été depuis murée).

Mais l'administration est surtout cantonnée rue de la République : le n° 41, qui fait l'angle de la rue de la Grue et de la République, abrite la *Feldgendarmerie*, qui suffit pour assurer les tâches de police ordinaire, (la *Gestapo* se trouvait bien en avant, au n° 23) ; au 43, ils ont pris à la famille Dandurand, le grand salon du rez-de-chaussée qui devient *bureau de Presse* (ils recevaient énormément de journaux d'Allemagne), le second étage et deux chambres où couchent plusieurs officiers.

← Fontarabie et plus loin à droite la Kommandantur

Cependant, plusieurs questions se posent : pourquoi Legrand est-il absent **P. 1016 bis**

ce jour-là lors de l'attaque en forêt du maquis ?

Il aurait dû se trouver au milieu de ses hommes ! D'autant plus, qu'il était probablement au courant de cet assaut (p. 1055).

A ce jour, sa culpabilité de trahison ne peut être affirmée et je rappelle que « *tout accusé est présumé innocent jusqu'à son procès* » ! Même posthume, un procès est un procès. Mais, pour moi, je n'ai jamais eu l'intention de le juger sur ces faits-là que l'on appelle des « **actes de guerre** ».

Par contre, je ne peux faire l'impasse sur un point précis : sa participation au meurtre de Lucie Ebel (voir p. 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091).

C'est tout de même « *tout simplement un assassinat* » dont il est l'auteur, et non pas une « *exécution* » puisqu'elle n'a été précédée d'aucun procès !

Un témoin et acolyte, présent ce jour-là à ses côtés, a toujours affirmé (p. 1091, 1092) que le « *Cdt Legrand* » a, bel et bien exécuté (ci-dessous l'endroit où fut descendu l'alsacienne) et, en plus pour des raisons personnelles, Melle Lucie Ebel !

Ce qui est encore plus nébuleux, ce fut le décès en 1974 du ténébreux « *Cdt Legrand* » (p. 1093, 1094). Pourquoi l'a-t-on retrouvé mort en forêt de Mervent, justement 30 ans après le triste drame qui s'était déroulé sur les lieux même, et où on l'a découvert !

Malgré le secret probablement demandé à la découverte d'un corps, certains ont parlés ! Un cadavre, assis sur une couverture et appuyé le long d'un tronc d'arbre, déjà bien amoché par plusieurs plaies causées par les animaux de la forêt. Toutes sortes de théories ont été avancées sur les causes de cette mystérieuse mort. Son ancien compagnon d'armes, Robert Brunet a avancé, sans hésitation (revoir la p.1094) : « *Il a été pendu à un arbre et déposé sur une couverture* » puis il a rajouté : « *Ce sont les cocos qui ont fait ça* » (les communistes). Oui



savait beaucoup de choses au sujet de la **p. 1091** mort de Lucie Ebel. Parfois, il parlait beaucoup et parfois je le sentais fermé, selon ! Dans l'ensemble, c'était assez décousu (témoignage de Robert Brunet recueilli par téléphone le 22 juillet 2002) : « *Qu'au moment où ses justiciers sont venus la chercher, un jeune prêtre de Notre-Dame a tenté de s'interposer pour la sauver - et - qu'elle était sur le point de prendre le car tandis que les maquisards ont arrêté le véhicule et l'on faite descendre* ». Ce qui semble être aussi une fable !

← Endroit où fut abattue Lucie Ebel

Puis, enfin, Robert Brunet s'est lâché (le

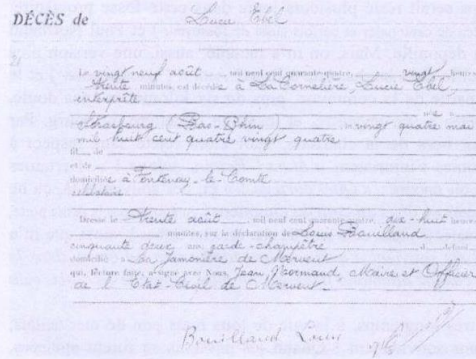


ter (il s'agit de la 938 ter) était gardée de **p. 1067** Vouvant au Lac (carrefour de Bourneau-Mervent) et du Lac aux Ouillères, passant par Mervent (où) se trouvaient une sentinelle tous les dix mètres gardant le secteur de la forêt. J'ai répliqué à travers champs avec mes hommes, d'où dispersion par groupe de trois et avec ordre de rejoindre les camps les plus proches en attendant les ordres du commandant suprême ».

← L'allée du Pt Mathé, côté CD 65, maison forestière

Mais au fait, qui a prévenu les autorités ? Qui était au courant ? A priori, ceux qui l'on abattu, sans aucun doute, un de ceux du groupe d'intervention ! Il m'a été affirmé, d'ailleurs, que ce groupe opérait en toute impunité !

Lucie Ebel fut abattue le 29 août 1944, sur le soir, (si l'on se réfère à son acte de décès) à vingt heures trente, au lieu dit la Cornelière. L'acte fut dressé le 30 août, à dix huit heures, sur la déclaration de Louis Bouillaud, garde-champêtre de la commune de Mervent et signé par Jean Normand, maire. L'acte de décès,



porte le n° 21, mentionne : « *Décès de Lucie Ebel, le vingt neuf août mil neuf cent quarante-quatre, vingt heures trente, est décédée à la Cornelière, Lucie Ebel, née à Strasbourg (Bas-Rhin) le vingt quatre mai mil huit cent quatre vingt quatre (pas de mention des parents) . . .* ». Pourquoi, l'avis officiel de son décès n'a-t-il pas été transmis à sa mairie de naissance, ce qui est une obligation pour les municipalités. Pourquoi, M. Brossard, alors secrétaire de mairie, n'a-t-il pas fait son travail. Etait-ce intentionnel de la part des élus municipaux de Mervent ?

← Acte de Décès de Lucie Ebel

Lors de nos entretiens téléphoniques, j'ai cuisiné au maximum Robert Brunet qui

mais pourquoi et si longtemps après !

Suites aux enquêtes qui furent faites,

il paraît impossible que la famille du « *Cdt Legrand* » n'est pas été avertie ! **P. 1017 bis**

DÉCÈS de JACQUES Ugué
époux de VIALA Maria Angèle Sidonie

4 le quinze et dix huit mil neuf cent soixante-quatorze, à heures.
minutes, est décédé à Mervent (sur la commune)
JACQUES Ugué, sans profession

né à Choque (Charente), le vingt janvier mil
neuf cent dix
fils de Ugué Edouard JACQUES
et de Anna Angéline ROUSSEAU son épouse
domicilié à Chamail de Choze (Charente Maritime)

Dressé le vingt et un mai mil neuf cent soixante-quatorze, à dix sept heures,
trente minutes, sur la déclaration de Monsieur DAVID Buis, quarante
ans, Pompes funèbres régionales, défunt
domicilié à Foutevay de Choze, 18, rue de la République
qui, lecture faite, et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Robert Normand, Maire
et officier de l'état civil de Mervent

Et, je dirais plus, s'est-elle déplacée sur les lieux du drame ?

En conclusion, pour me permettre de « remettre le couvert » comme on dit et à propos de cet horrible événement, ainsi que dit plus haut à Mr J

N.xxxxxx : « **Comment se fait-il que votre père s'intéresse, seulement aujourd'hui, à cette affaire ; d'autant plus**

que son père étant décédé entre le 15 et 16 mai 1974, de plus à Mervent, avec enquête à la suite et autopsie suivie d'une déclaration du décès, et que le 21 mai, votre père avait alors 35 ans il doit se souvenir de certaines choses ! Il est impossible que votre famille n'en sache pas plus ».

Et contre toute attente, ce Monsieur « *fort mal élevé . . .* » s'attaque à moi. Aussi je ne comprends pas pourquoi Mr J N xxxxxxxxxxx, ose, et se permet de m'agresser, de me parler mal, ainsi ! Pourquoi, après des compliments, rapidement, suivent des insultes !

J'ai essayé et j'essaie encore de comprendre : tout d'abord dans l'ivresse d'une première lecture de faits si importants et de la participation auxdits faits de son grand-père, j'ai eu droit à de chaleureux mercis. Puis, à la re – lecture, il

a affiné sa compréhension de nombreux petits détails et, comme d'autres avant lui, le doute s'est fait jour ! C'est alors qu'il m'attaque sur ma personnalité, ma condition d'historienne et m'adresse quasiment des insultes, certes déguisées en attaques, en impolitesses et que je reçois comme des offenses, des camouflés.

Moins d'un an après la sortie du bulletin sur « *l'Histoire du Maquis de la Cornelière* » n° 50 (Décembre 2013), cette affaire « **Quand les fantômes ressuscitent !** » aurait déjà pu voir le jour !

Je suis contacté le Mercredi 21 Mai 2014 - 11:29, par Jonathan Desmoulins, lui-même, approché par « *Vendée : Documentaire / Fiction* » afin qu'il réalise un Documentaire/Fiction d'environ 52 minutes avec « *une mise en scène poignante et des effets visuels digne d'un vrai film !* ». Voici ce que Jonathan Desmoulins veut raconter « *17 Août 1944. Ce jour-là, 5 maquisards et 1 civil furent abattus en forêt de Mervent* ».



En lisant le « *Bulletin historique sur le Maquis de la Cornelière* » de **P. 1018 bis** **Maryline Vincent**, Jonathan Desmoulins s'entretient avec l'historienne (sic) qui lui donne vite le ton. Il valide donc son « *sujet sensible et complexe* ».

Passionné par l'histoire de la seconde guerre mondiale et tout particulièrement par le côté « *Humain* » et « *Psychologique* » de cette période, Jonathan Desmoulins se fascine pour **les histoires cachées**. « *C'est en tombant sur une photo de la Stèle des martyrs de Mervent (Vendée) que tout est parti. Je voulais créer un documentaire sur la seconde guerre mondiale mais avec un sujet sensible et plus ou moins ignoré. C'est après différentes recherches que je me suis dit que le sujet était sensible parce que pour une même histoire, plusieurs versions* ».

Jonathan Desmoulins prépare la réalisation de son Documentaire/Fiction afin de mettre des images sur des situations et ne pas laisser cette histoire dans l'oubli. « *Je ne veux pas faire de politique ou autre, je veux juste montrer le côté humain et réel des choses* ».

Deux étapes : - Documentaire : Images d'archives ainsi que des témoignages.

- Fiction : Réaliser à la manière d'un film avec des comédiens, des décors, des costumes, une mise en scène poignante et des effets visuels digne d'un vrai film ! « *Je ne veux pas m'éloigner de l'histoire en faisant une réalisation explosive parsemée d'effets visuels en tout genre...* ». Je veux faire une très belle mise en scène avec des effets visuels justifiés et sans artifice. Je veux raconter les derniers instants de ces hommes, mort le 17 Août 1944.



Hélas, ce projet ne verra pas le jour.

Un puissant, mais assez nébuleux lobby, constitué, entre autre, d'Anciens Combattants mais, pas que, a eu vent de cette intention de réalisation cinématographique.

Parmi eux, se trouvait un dénommé C , ancien parachutiste, un révisionniste sans doute, dont j'avais rapporté les propos dans l'histoire du maquis à la page 1105, propos qui d'ailleurs m'avaient heurtés. Cet ancien militaire était pourtant le « *cousin de Gaston Clairét* » (inhumé au cimetière de Mervent avec ses parents, ci-contre) tué ce jour funeste de l'attaque.

Le jeune réalisateur ne tarda pas à recevoir des menaces sérieuses si le projet voyait le jour notamment la destruction du matériel : caméra etc. Devant de telles pratiques, il

m'annonce qu'il renonce !

Alors, si ce film avait été fait, il aurait été diffusé sur F3. Peut-être les descendants du « *Cdt Legrand* » l'auraient-ils vu et reconnu pour avoir au moins entendu parler de ce coin de forêt de Mervent, le lieu où se trouvait le fameux maquis mais surtout l'endroit où fut trouvé le corps de leur ancêtre, le « *Commandant Legrand* », qui s'est soit suicidé ou soit a été exécuté ! Eux savent, pour moi c'est une certitude ! Et pour preuve voici une réponse de son descendant « *je n'ai pas répondu à votre question sur la mort de mon grand-père car c'est mon choix* ».

Voici clos ce bulletin très spécial, qui fait écho et suite au n° 50 de 2013 et termine cette vieille affaire ! Mais pour autant, je me pose une dernière question : le « *Commandant Legrand* », « *Ce fantôme chicané méritait-il de renaître* » ?

Oui mais, j'avais également oublié que les « *fantômes avaient la vie dure* » comme le démontre un courriel reçu de Mr J N xxxxxxxxx en date du 27. 02. 2022 à 18 h 33, à qui j'avais pourtant signalé « *Je vous prierai de ne plus m'écrire votre mail est déjà bloqué d'ores et déjà* ».

Etant donné cette nouvelle relance : « *Bonjour, Je constate que vous divulgez en ligne sur internet dans vos écrits mes données personnelles ainsi que celles de mon père, c'est à dire : mon nom ainsi que celui de mon père, nos adresses postales, numéros de téléphone, adresses mail, correspondances d'ordre privé divulguées sans autorisation de mon père et moi-même. Ceci est interdit par l'article 9 du code civil du 17 juillet 1970, donc répréhensible par la loi. Je vous demande de supprimer ces informations personnelles immédiatement, sous peine que je saisisse mon avocat, avant poursuites. Cordialement, J N xxxxxxxxx* ». **P. 1019 bis**



Hier soir, j'ai eu une sueur en recevant ce courriel mais après avoir passé une bonne nuit et surtout dormie du « *sommeil du juste* », au réveil, je me décide d'y répondre surtout après étude de ce nouveau courriel d'un personnage qui a la rancune tenace : Je constate premièrement que, aujourd'hui, d'abord, il m'avertit alors qu'il aurait pu directement m'attaquer selon « l'article 9 du code civil du 17 juillet 1970 » ; ce qui veut dire qu'il ne tient pas tant que ça à ce que l'affaire de l'histoire du maquis soit divulgué dans la presse et, par là même, que son grand-père, « *ce fantôme* » sorte de l'ombre !

Certes, je n'aurais pas dû donner les noms, mails et numéros de téléphone, et je m'en excuse. Au moment de produire ce bulletin, j'y ai songé mais en même temps, donnez l'intégralité de leurs courriers (fils et petit-fils du Cdt Legrand), courriels d'une rigidité et d'une agressivité illégitime à mon égard, voire même insultants, m'a paru nécessaire pour raffermir ma crédibilité. Certes, je connaissais ce texte de loi et j'ai été très imprudente.

Un fait me saute aux yeux, « *ces fantômes-là* » ont peur que la vérité n'éclate au grand jour et les éclaboussent un peu plus. Aussi, ils me menacent pour me faire peur mais n'attaquerons pas ! Ils l'auraient déjà fait et sans prévenir ! Enfin, je trouve amusant, à la fin de ce dernier courriel, qu'il me gratifie d'un « **Cordialement** », ce qui après coup m'a presque fait rire ! Je ne vois pas ce qu'il y a d'aimable (synonyme) dans son courriel !

A cet instant présent, j'ai accédé à leur pression, j'ai retiré le bulletin n° 50 bis Le maquis (27. 02. 2022 à 19 h 30), mais dans un an ou autre, je le remettrais dans une forme publiable selon la loi de l'article 9 du code civil, car moi de mon côté je revendique le « *droit à la liberté d'expression et information qui est établi par l'article 10* ». Ce dernier droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières (article élargi et modifié au Journal officiel de l'Union européenne C 303/17 - 14.12.2007).

Et, pour terminer, et comme exemple, voici les sanctions définies dans le Code pénal à propos de l'article 9 ou le 10, et différemment selon que ces délits soient commis dans la sphère privée ou publique. Par exemple, une injure ou une diffamation « *simple* » commise dans le **cadre privé entre particuliers** est punie de 38 euros d'amende maximum.

Et pour en finir, ce Monsieur ferait mieux d'en rester là. Pourtant ce ne fut pas le cas puisque le 28. 02. 2022 à 8 h 15, nouvelle menace « *Bonjour, Sachez que pour avoir divulgué nos identités et données à caractère personnel sur internet sans accord de notre part, je dépose plainte contre vous ce jour en gendarmerie, dépôt de plainte précédant la saisine du tribunal compétent en la matière* ». Cette dernière menace a bien fait rire mon fils, il est bien placé pour savoir que la plainte serait classée sans suite !

Mes bulletins comme mes écrits sont à **but non lucratif** donc ne pouvant difficilement être attaquables autant que ma personne ! Et, ceci, en raison du « *droit à la liberté d'expression et information qui est établi par l'article 10* ».



**JE SUIS
CHARLIE**
